

NOTES PRÉLIMINAIRES

SUR LES

Gisements de Mollusques comestibles  
des Côtes de France

*La Côte des Landes de Gascogne et le Bassin d'Arcachon.*

(AVEC DEUX CARTES)

par J. GUÉRIN-GANIVET

Naturaliste attaché au Service Scientifique des pêches au Ministère de la Marine

---

Ainsi que je l'ai déjà indiqué dans la dernière des notes de cette série (1), relative aux gisements de l'estuaire de la Gironde, ce travail et le travail précédent sont le résultat des études faites au cours d'un même voyage. J'ai dû scinder en deux parties la

(1) La liste des notes précédemment parues, est la suivante :

1<sup>o</sup> GUÉRIN (J.). — *Notes préliminaires sur les gisements de Mollusques comestibles des côtes de France. — Les côtes de la Charente-Inférieure*, (Comptes rendus de l'Association française pour l'Avancement des Sciences; Congrès de Grenoble, t. XXXIII, p. 825-852, pl. iv). 1904.

2<sup>o</sup> JOUBIN (L.). — *Idem. — Les côtes de la Loire à la Vilaine*, (Bulletin du Musée Océanographique de Monaco, n<sup>o</sup> 59). 1906.

3<sup>o</sup> GUÉRIN (J.). — *Idem. — Le golfe du Calvados*, (Bulletin du Musée Océanographique de Monaco, n<sup>o</sup> 67). 1906.

4<sup>o</sup> JOUBIN (L.). — *Idem. — La région d'Auray (Morbihan)*, (Bulletin de l'Institut Océanographique, n<sup>o</sup> 89). 1907.

5<sup>o</sup> GUÉRIN-GANIVET (J.). — *Idem. — La Baie de Bourgneuf et les côtes de Vendée*, (Bulletin de l'Institut Océanographique, n<sup>o</sup> 105). 1907.

6<sup>o</sup> JOUBIN (L.). — *Études sur les gisements de Mollusques comestibles des côtes de France. — La côte Nord du Finistère*, (Bulletin de l'Institut Océanographique, n<sup>o</sup> 115). 1908.

7<sup>o</sup> JOUBIN (L.). — *Idem. — Le Morbihan Oriental*, (Bulletin de l'Institut Océanographique, n<sup>o</sup> 116). 1908.

8<sup>o</sup> GUÉRIN-GANIVET (J.). — *Notes préliminaires sur les gisements de Mollusques comestibles des côtes de France. — L'estuaire de la Gironde*, (Bulletin de l'Institut océanographique n<sup>o</sup> 131). 1909.

publication de ces résultats en raison des difficultés nécessitées par la gravure de la carte du bassin d'Arcachon.

L'aridité absolue de toute la côte presque rectiligne comprise entre l'estuaire de la Gironde et la frontière espagnole justifiant l'inutilité de constituer une carte complète de la région, je n'ai cru devoir représenter en détail que l'estuaire de la Gironde, le bassin d'Arcachon, l'étang d'Osségor et la côte du Pays basque, ces deux dernières régions étant encartées dans la carte du bassin d'Arcachon. Ces différentes régions ont été indiquées sur la carte d'ensemble annexée à ce travail. — La carte de l'estuaire de la Gironde ayant été publiée avec un texte spécial, la carte du bassin d'Arcachon et des deux régions précédemment indiquées figure donc seule dans ce mémoire (1).

\* \* \*

L'ensemble des côtes dont il est ici question comprend donc toute la côte des Landes de Gascogne et celle du pays basque, au sujet desquelles il convient d'indiquer les généralités qui suivent :

Entre l'estuaire de la Gironde et l'embouchure de l'Adour s'étend une côte presque rigoureusement rectiligne entre la pointe de la Négade et la fosse du Cap Breton. De la pointe de Grave à l'embouchure de l'Adour, cette côte est exclusivement bordée par des dunes d'altitude ne dépassant pas 60 à 80 mètres et dont le versant oriental est bordé, en certains endroits, par des étangs collecteurs des eaux douces apportées par les quelques ruisseaux ou rivières de faible importance qui s'y déversent.

(1) J'adresse à ce propos mes sincères remerciements à MM. Daigre, administrateur de l'Inscription maritime à Arcachon, et Blin, administrateur à Bayonne, pour la très aimable complaisance avec laquelle ils ont favorisé sans discontinuer l'élaboration de ce travail. Je ne saurais non plus oublier M. Schærff, commis principal honoraire de l'Inscription maritime à la Teste, auteur d'un laborieux travail malheureusement resté à peu près inconnu. M. Schærff, qui passa vingt années à dresser une carte du bassin d'Arcachon au point de vue plus particulièrement ostréicole eut l'obligeance de me communiquer ce document, dont la possession m'a été d'un grand secours et m'a fait gagner bien du temps au point de vue de la mise en place des différentes régions de ma carte qui diffère d'ailleurs peu de la sienne. Je tiens à lui faire part ici de ma plus vive gratitude.

La ligne droite dessinée par cette côte n'est interrompue que par les canaux faisant communiquer les étangs continentaux avec les eaux océaniques, et par quelques petits estuaires dont le bassin d'Arcachon est le plus important. Aucun rocher n'apporte à cette plage la moindre solution de continuité susceptible d'en rompre la monotonie, aucune surélévation du sol sous-marin ne l'abrite du côté du large. Ainsi exposée aux actions simultanées des courants et des vents, elle est soumise à des influences marines qui modifient incessamment les rivages, en agissant plus particulièrement sur l'entrée des estuaires, et à la formation incessante des dunes par l'amoncellement du sable sous l'influence des vents dominants.

A. Hautreux (1) a d'ailleurs exposé avec détail cette influence des vents et des courants sur la côte des Landes de Gascogne. La conséquence de ce régime marin, tout aussi violent pour ce qui est des courants, que pour ce qui est des déplacements atmosphériques, a pour conséquence *l'improductivité absolue* de toute la côte dont la stérilité, d'ailleurs favorisée par l'absence de tout affleurement rocheux, est en effet complète sous le rapport des productions coquillières.

A cette plage immense, longée sans interruption par les dunes plus ou moins élevées que recouvrent des forêts de pins, succède, au Sud de l'embouchure de l'Adour, une côte rocheuse qui commence à Biarritz pour se terminer à la Bidassoa. Cette côte rocheuse, sur laquelle on ne rencontre guère que des moules, est çà et là entrecoupée de plages, dont les plus importantes sont celles qui se trouvent entre Biarritz et Guéthary, et celle de la baie de Saint-Jean de Luz.

Dans toute l'étendue située au large, le sol sous-marin subit, du moins en général, une dépression lente sensiblement uniforme, les lignes isobathes restant sensiblement à la côte, mais se rapprochant néanmoins de plus en plus au fur et à mesure que l'on se rapproche de la frontière espagnole. Ainsi la profon-

A. HAUTREUX. La côte des Landes de Gascogne. (*La Géographie. Bulletin de la Société de Géographie*). T. II, n° 11, p. 337-342 et p. 463-483. (15 novembre 1900).

deur de 100 mètres qui est située à 30 milles environ à la latitude de la pointe de la Négade, est rapprochée à 7 milles de la côte à l'embouchure de la Bidassoa.

Cette dépression sous-marine s'accroît insensiblement jusqu'à la profondeur de 200 mètres. A partir de ce point, situé à 100 kilomètres environ de la côte à la latitude du Cap Ferret, il se produit une dépression brusque atteignant tout d'un coup 2000 mètres. Mais déjà dans le voisinage immédiat du littoral, il existe d'autres dépressions qui, bien que ne dépassant pas 100 mètres, modifient profondément le parallélisme des isobathes entre le Cap Ferret et Contis-les-Bains, contrairement aux indications de Thoulet (1). Plus au Sud, le fond de la mer subit d'ailleurs également une dépression brusque qui constitue la Fosse du Cap Breton, où la profondeur atteint subitement 200 mètres à quelques kilomètres au large.

Dans toute l'étendue de cette région du golfe, le fond est uniformément sableux, — ou sablo-vaseux, — mais le sable est notablement prédominant dans le voisinage immédiat de la côte. Il n'y a guère de région rocheuse que dans les parages de l'îlot dangereux de Cordouan, à l'entrée de la Gironde ; à l'Ouest de la pointe de la Négade, (banc des Olives) et tout à fait au Sud, où l'immense plateau sous-marin de Saint-Jean de Luz s'étend de l'embouchure de l'Adour à quelques milles à l'Ouest du Cap du Figuier.

Ainsi que nous l'avons dit, toute cette étendue est absolument stérile, à l'exception des roches qui entre Biarritz et l'Espagne bordent le littoral du département des Basses-Pyrénées, et qui, disparaissant sous les eaux en pente douce, forme l'immense plateau sous-marin de Saint-Jean de Luz. La baie d'Arcachon est au contraire très importante et le présent travail est surtout relatif à cette remarquable région ostréicole.

\* \* \*

Entre la pointe de Grave et la frontière espagnole toutes les pêcheries de mollusques sont placées sous la surveillance des quartiers maritimes suivants :

(1) THOULET. — Carte lithologique sous-marine des côtes de France. Feuille 17.

1° *Le quartier de Pauillac*, qui en dehors d'une étendue fluviale qui ne nous intéresse pas, comporte tout le littoral maritime compris entre la pointe de Grave et le Truc du Lion sur la côte de l'Océan.

2° *Le quartier d'Arcachon*, dont le littoral s'étend du point précédent au courant de Contis-les-Bains, et qui comprend tout le pourtour du bassin d'Arcachon.

3° *Le quartier de Bayonne*, dont le littoral s'étend de Contis-les-Bains à la frontière espagnole.

Le littoral maritime du quartier de Pauillac n'ayant absolument rien d'intéressant, nous nous occuperons dès maintenant du bassin d'Arcachon, le littoral véritablement océanique de ce quartier n'ayant lui-même aucune particularité intéressante.

## I

### Quartier d'Arcachon.

Dans son ensemble le bassin d'Arcachon forme un vaste triangle dont les angles sont marqués par l'entrée de la passe, et les deux localités d'Arès et d'Audenge, et dont le périmètre, d'environ 100 kilomètres d'étendue, présente de nombreuses solutions de continuité dues aux petits cours d'eaux qui s'y déversent, plus particulièrement au Sud et surtout à l'Est de la baie, entre Arès et l'embouchure de la Leyre, ce qui rend difficile toute excursion le long de cette côte sur laquelle sont situées Arès, Saint-Brice, Andernos, Taussat, Lanton, Audenge, toutes localités presque exclusivement habitées par des ostréiculteurs ou des pisciculteurs. — C'est en effet entre Taussat et le Truc de Sourbet d'une part, et entre l'embouchure de la Leyre et le village de Mestras d'autre part, que sont situés les curieux et importants réservoirs à poissons représentés en hachures obliques dans l'Est de la carte jointe à ce travail.

La presque totalité de l'étendue de la baie, dont la superficie est évaluée à plus de 15000 hectares, est occupée par des vases plus ou moins sableuses, du centre desquelles émerge

à marée haute le plateau superficiellement découpé de l'île aux Oiseaux.

Rarement on rencontre le sable pur, si ce n'est sur les bancs qui sont à l'entrée de la baie (Bancot, Banc Blanc, Muscla du Sud) et ceux qui, du Cap Ferret à Arcachon (Toulinguet, bancs de Bernet), gênent çà et là l'entrée de la passe. A marée basse, toute cette immense baie apparaît comme un parc ostréicole unique dont la configuration très découpée peut s'observer aisément, si l'on veut bien prendre le temps de gravir la plus haute des collines situées au Sud de la ville même d'Arcachon. A une altitude de 90 mètres environ, le paysage est admirable, et du centre même des belles forêts de pins qui bordent la ville vers le Sud, l'observateur peut contempler l'ensemble des exploitations réparties en îles ou presqu'îles vaseuses désignées sous le nom de « crassats » et bien délimitées par les sinuosités complexes des chenaux.

La profondeur de la baie n'est pas considérable. C'est tout à peine si, au-dessous du niveau des plus basses mers, on trouve des profondeurs de 12 à 15 mètres et encore est-il nécessaire d'ajouter que ces profondeurs sont rares et qu'elle ne se rencontrent guère qu'en des points limités des principaux chenaux (chenal de Piquey et d'Arès, chenal de Teychan et rade d'Eyrac) et dans les passes mêmes d'entrée, où la présence des bancs de sable et les modifications incessantes auxquelles ils sont sujets rendent la navigation difficile, pour ne pas dire dangereuse. Les fonds de la baie forment en somme, dans leur ensemble, un vaste plan incliné du N.-E. au S.-O., ce qui favorise ainsi la disparition des eaux au moment des basses-mers, les courants de jusant se dirigeant tous définitivement vers la passe, pour former un courant résultant extrêmement énergique. On conçoit que ce régime océanique puisse ainsi provoquer, par des érosions continues dans un sens ou dans l'autre, la formation de bancs à l'entrée des passes et que la configuration de celles-ci soit ainsi sujette à de très sensibles variations.

L'étude de ces modifications dans la disposition des passes d'entrée du bassin a d'ailleurs été faite, et la connaissance de ces variations rapides résultent des reconnaissances hydrogra-

phiques qui ont été faites en 1896, 1901, 1903, 1904 par le service maritime des Ponts et Chaussées de la ville de Bordeaux, et on pourra se faire une idée de la rapidité avec laquelle se produit le remaniement incessant des bancs de sable par ce fait, qu'entre toutes les autres, certaine bouée (bouée de Flamberge) a subi sensiblement dans le même méridien un déplacement de 690 mètres en 7 ans, de 1896 à 1903, soit un déplacement sensible de 100 mètres par an.

D'autre part la distance des lignes isobathes de 5 mètres a décréu d'un demi-kilomètre en 8 ans, de 1896 à 1904. Elle était encore de 460 mètres en 1901 et de 300 mètres en 1903.

On voit donc combien ces variations sont intenses, et elles justifient pleinement les inquiétudes existantes à l'égard de l'avenir de l'entrée du bassin d'Arcachon. Ce bassin subira-t-il le sort commun de toutes les lagunes de la côte des Landes, dont elle est la seule persistante, et cette riche région ostréicole est-elle appelée à disparaître par suite d'une obstruction possible de sa seule porte de communication avec les eaux de l'Océan ?

L'étude des emplacements successifs occupés par la passe d'Arcachon par comparaison des documents précités, et des plans de reconnaissance hydrographique de 1825, 1835, 1854 (carte dressée par le service maritime de la Gironde), 1865, 1872, semblent faire croire qu'il y a tendance générale à un déplacement sensiblement constant de la passe vers le Nord. L'examen minutieux du régime des eaux à l'entrée de la passe, d'après les renseignements qui m'ont été communiqués par le Service maritime des Ponts et Chaussées de Bordeaux (1) ne permet cependant pas de conclure en toute rigueur à la constance d'un semblable déplacement. La pointe du Cap Ferret tend en effet à s'accroître vers le Sud, tandis qu'une série de bancs de sable, émergeant à marée basse, qui proviennent vraisemblablement des érosions des dunes littorales situées au Sud de

(1) Je tiens à adresser à ce propos mes meilleurs remerciements à MM. Vidal, ingénieur en chef, et Kauffmann, ingénieur ordinaire du Service maritime des Ponts et Chaussées à Bordeaux, pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu me documenter sur ces questions.

l'entrée de la passe, ont apparus ; ces faits permettent de supposer que le déplacement de l'entrée vers le Nord sera nécessairement arrêté.

Les bancs extérieurs de l'entrée subissent d'ailleurs un double mouvement : l'un de direction N.-S, qui est celui de tous les bancs de la région, et un mouvement vers l'Est, vraisemblablement produit par les lames de tempête. Il en résulte que le chenal d'entrée du bassin doit s'allonger en se rétrécissant ; il y aura en conséquence une surélévation du niveau des eaux au point où elles changent de direction, et cette surélévation donnera naissance à des courants traversiers qui tendront à couper les bancs : cette tendance s'est déjà manifestée d'ailleurs tout à fait au Sud de l'entrée de la passe, dans le voisinage de la Pointe du Sud, en dehors des limites de la carte. Il est donc à peu près certain que l'entrée du bassin d'Arcachon se déplacera vers le Sud, sans qu'on puisse en aucune manière fixer la durée du remaniement littoral. Un balisage nouveau s'imposera et devra sans cesse être modifié au cours de la période très critique et de durée indéterminée par laquelle vont passer les passes d'entrée du bassin d'Arcachon.

Ces faits sont extrêmement compliqués ; l'intérêt qu'ils présentent au point de vue de la production ostréicole de la région justifiera cette parenthèse, tout à fait océanographique d'ailleurs, et ouverte à propos d'une région intéressante à plus d'un titre. Je ferai remarquer à ce propos, que les lignes isobathes de 5, 10 ou 15 mètres qui figurent sur la carte annexée à ce travail correspondent exactement à la disposition des fonds en juin 1906 (les sondes étant rapportées au zéro du marégraphe d'Eyrac, placé à la côte 1.578 Bourdaloue), et qu'aucune carte du service hydrographique de la marine n'indique l'état véritable de l'entrée du bassin.

Ces quelques considérations générales étant exposées, nous allons aborder maintenant l'étude des productions de la baie. Ces productions consistent essentiellement en huîtres indigènes, huîtres portugaises, moules, et en quelques autres mollusques moins importants qui y croissent naturellement sans qu'ils soient l'objet du moindre effort au point de vue de la culture.

Nous examinerons successivement chacune de ces catégories de mollusques.

## I. — HUITRES INDIGÈNES

Adoptant la méthode de travail que nous avons déjà utilisée dans les notes précédentes, nous examinerons successivement :

- 1° Les gisements naturels anciens ou actuels.
- 2° Les exploitations artificielles.

### I. — Gisements naturels.

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de donner la répartition exacte des anciens gisements naturels d'huîtres indigènes du bassin d'Arcachon. On ne trouve en effet que très peu de renseignements à cet égard, et tous les textes que l'on peut consulter au sujet de l'ostréiculture de cette région s'accordent tous à dire que de tout temps, il paraît y avoir existé des huîtres (1). On en recueillait au commencement du XIX<sup>me</sup> siècle en quantités considérables, et elles étaient vendues à un bon marché exceptionnel qui n'aura sans doute jamais l'occasion de se représenter. L'exploitation de ces bancs se fit d'une façon excessive et leur fécondité était telle qu'il fallut arriver à 1840 pour constater que la disparition de l'huître arcachonnaise s'accélérait d'une façon inquiétante. Il est juste de dire qu'aucune réglementation efficace ne pouvait entraver les progrès ridicules d'une exploitation irraisonnée qui allait à l'encontre des intérêts mêmes des pêcheurs, et que le premier essai fructueux d'une réglementation de la pêche côtière ne devait être promulgué que le 4 juillet 1853. Néanmoins, dès 1840, une surveillance

(1) Rapports officiels adressés au Ministère de la Marine entre 1840 et 1850.

MOULS (X.). — Les huîtres. Actes du 28<sup>e</sup> Congrès scientifique de France. 1861.

BROCCHI (P.). — Traité d'ostréiculture. Paris. Librairie agricole de la Maison Rustique. 1883.

attentive fut exercée dans le bassin par un navire garde-pêche, dans le but d'y arrêter le gaspillage.

C'est de cette époque que datent les premiers essais d'élevage artificiel (tentatives de création de parcs à l'île aux Oiseaux par M. Fonlabade, qui ne devaient pas aboutir, après neuf années de pourparlers et de formalités), de MM. Dusard, Lafond, Chabot-Karlen, etc. Ces tentatives, dignes d'être encouragées, n'amènèrent pas les résultats qu'on en pouvait attendre — et c'est ici que se place quelques années plus tard (1859), l'intervention de Coste.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir aux gisements naturels, ceux-ci devaient reconquérir peu à peu un certain degré de prospérité. En 1871 (1) on constata la présence de 21 huîtres naturelles dont deux, de minime importance, devaient disparaître en 1873, par suite d'ensablement, le Truc du Noël et la pointe du Tés. Les dix-neuf huîtres de 1872 occupaient une superficie voisine de 200 hectares. Les modifications survenues depuis cette époque dans la disposition de ces bancs firent que le nombre des huîtres fut sujet à bien des variations si l'on s'en tient aux documents officiels, en raison des coupures qui se firent dans une même huître, ou des fusions survenues au cours du développement d'huîtres voisines. Nous n'insisterons pas sur ces changements. Actuellement, l'état des huîtres naturelles de la région laisse beaucoup à désirer ; les gisements sont très appauvris, et il ne saurait y avoir là une cause d'ennui pour l'avenir : l'intensité de la reproduction des huîtres dans la baie compense largement le peu d'importance qu'il faut attribuer désormais à la pauvreté des bancs.

Quoi qu'il en soit, et bien que 26 gisements *officiels* inexploités existassent encore en 1903, on peut dire, en raison du voisinage immédiat de quelques-uns d'entre eux, qu'il n'existe aujourd'hui, en réalité, que quinze huîtres naturelles dans le

(1) Rapport de M. Huas, commissaire de l'Inscription maritime à la Teste-de-Buch, rédigé le 21 décembre 1872, (resté inédit).

bassin, toutes d'ailleurs en voie plus ou moins rapide d'appauvrissement (1). Ces bancs sont les suivants :

32. *Banc du Ferret*. — Il est situé sur la rive droite du Grand Chenal, au Nord du débarcadère de Bélisaire.

33. *Banc de Balherbe*. — Il n'en reste que des vestiges dans les esteys séparant les groupements de concessions dénommés Craqueyrots (72), Matte d'Arès (73) et Bergey (74).

34 et 35. *Bancs de Hautebelle*. — Ces deux bancs sont séparés l'un de l'autre par la région Nord des concessions du même nom. Le banc le plus septentrional est situé dans le chenal de Graveyron ; le second est situé à l'Ouest immédiat de ces mêmes concessions dans le chenal de Hautebelle.

36. *Banc du Chenal de Ville*. — Ce banc limitait au Nord l'emplacement des concessions des Argiles (87).

37. *Banc de Maubinot*. — Ce banc, de peu d'étendue, est situé dans le chenal d'Andernos, au Nord-Est de la Matte de Grignard (110) et à l'Ouest des concessions de Grignard (109) et de la Matte de Tagne (108).

38. *Banc du Courant*. — Situé dans le chenal de ce nom, à l'Ouest des concessions du Loc Blanc (127).

39. *Banc d'Audenge*. — Situé dans le chenal de ce nom, tout à fait à l'Est de la baie, entre les concessions de l'Ilet de Branne (140) et du Banc de Sable (141).

40 et 41. *Bancs de Comprian*. — Ces deux bancs sont extrêmement voisins et bordent l'un au Sud, les concessions de

(1) Je tiens ici à dire quelques mots au sujet du mode de représentation des gisements de cette carte. Le mode de représentation adopté pour les gisements naturels d'huîtres complètement disparus étant un groupement de points rouges d'autant plus dense que le gisement était jadis plus riche, et le mélange des points et des croix rouges indiquant, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs (\*), les gisements en voie d'appauvrissement, on peut se demander ce que peuvent bien signifier les quelques surfaces qui sur la carte présentent les hachures représentatives des parcs, alternant avec des lignes de points. Je prie le lecteur de ne pas s'inquiéter pour l'instant de ces régions, au nombre de cinq : elles ne seront pas citées en même temps que les véritables bancs naturels et nous y reviendrons ultérieurement.

(\*) GUÉRIN (J.). Notes préliminaires sur les gisements de mollusques comestibles des côtes de France. *Le golfe du Calvados*. (Bulletin du Musée Océanographique de Monaco n° 67). 1906.

Comprian (143) l'autre au Nord, les concessions de la Hilaire (151) et de Coustetz (150).

42 et 43. *Bancs de Gujan.* — Ils ont entre eux les mêmes rapports de situation que les précédents par rapport aux concessions qui les entourent, le banc septentrional étant immédiatement au Sud des parcs de Betet (157) et du Petit Verdura (158), le banc méridional formant la bordure Nord des concessions de Gaillard (166).

44. *Banc d'Arams.* — C'était un banc important situé à l'entrée du chenal de Gujan, immédiatement au Nord des concessions d'Arams (172) et de Lucarnan (170).

45. *Banc du Navire Brûlé.* — Cet ancien banc, actuellement de petite étendue, est situé dans le grand chenal de Teychan entre les limites Sud des concessions de Gailloc (179) et du Navire brûlé (178).

46. *Banc de Cousse.* — Situé dans le chenal de Cousse, à l'endroit où celui-ci conflue avec le chenal de Mapouchet.

47. *Banc de la Pointe du Congre.* — Ce banc est situé au Sud de la Pointe dont il porte le nom, entre les chenaux de Cousse et de Girouasse.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, ces bancs sont actuellement très appauvris, sans que l'ostréiculture de la région n'ait en quoi que ce soit à s'effrayer de la perspective de leur disparition complète.

## II. — PARCS D'ÉLEVAGE

Ainsi que je l'ai déjà dit, on peut considérer la presque totalité de l'étendue du bassin d'Arcachon comme un immense parc d'élevage. En effet, à l'exception des vases qui avoisinent immédiatement la côte entre Arès et Audenge, et des vasières situées dans le voisinage de l'embouchure de la Leyre, il n'est peut-être pas de place qui ne soit occupée par des concessions ostréicoles.

Avant d'indiquer sous ce rapport l'état actuel du bassin, il ne sera pas inutile de résumer brièvement l'historique du déve-

loppement progressif d'une industrie qui a eu beaucoup de peine à se constituer, en raison des difficultés sans nombre que devaient aplanir plus tard l'initiative et les travaux entreprenants de Coste.

C'est vers 1840 que l'on s'aperçut que l'exploitation intense à laquelle était soumise les bancs du bassin entraînerait à bref délai leur improductivité absolue. L'autorité maritime fit exercer une surveillance active de la pêche aux huîtres, tandis qu'un industriel bordelais, M. Fonlabade, voulut créer dans le voisinage immédiat de l'île aux Oiseaux, sur un terrain que l'observation naturelle des faits lui faisait envisager comme favorable à la culture des huîtres, une exploitation pouvant assurer leur reproduction. La persévérance et la patience dont il témoigna sont louables à tous égards, car l'administration d'alors, qui aurait pu envier celle d'aujourd'hui quant à la rapidité avec laquelle elle conduit les affaires en les facilitant, mit neuf ans à lui accorder ce qu'il demandait, et encore faut-il ajouter que les difficultés administratives sans nombre qu'il rencontra postérieurement à l'acquit de la concession qui lui fut accordée, l'empêchèrent de conduire ses projets à bonne exécution.

Mais l'idée devait avoir néanmoins une conséquence heureuse : elle initia quelques esprits qui, plus heureux, obtinrent assez rapidement l'autorisation de créer des dépôts permanents d'huîtres dans le voisinage de l'île aux Oiseaux. La première concession fut attribuée en 1854 ; il en fut ensuite accordé quelques autres, de sorte qu'on en comptait vingt en 1857.

Ces exemples furent peu suivis, en raison du peu de succès qu'ils remportèrent, par suite de l'insuffisance de connaissance des concessionnaires en matière de biologie ostréicole.

C'est alors qu'en 1859, Coste fut chargé par le Ministre de la Marine d'une mission d'étude dans le bassin d'Arcachon. Cette mission eut lieu au mois d'octobre et le 9 novembre suivant Coste adressait au Ministre de la Marine un rapport (1) qui fut

(1) Coste : Rapport à S. E. le Ministre de la Marine sur le repeuplement du bassin d'Arcachon. (*Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie*. Appendice I. Documents relatifs aux Pêches marines. Annexe III. Paris, Imprimerie impériale 1861).

le point de départ de la transformation de la baie, laquelle y est signalée comme « un véritable grenier d'abondance » où « l'on pourra créer, quand on le voudra, sur les huit cents hectares de terrain émergeant de la baie d'Arcachon, susceptibles d'être mis en exploitation, un revenu annuel de douze à quinze millions ». Coste conseillait d'ailleurs de créer trois parcs modèles dans les emplacements qu'il croyait être les plus propices à une abondante reproduction et situés dans la région de Paysan et Crastorbe (184), immédiatement au Nord de l'île aux Oiseaux, sur les concession actuelle de Lahillon (119) et dans la région du Cès (91) (1). Sauf Lahillon, qui était à peu près complètement dépourvu d'huîtres à cette époque, les deux autres emplacements étaient couverts dans leur ensemble par plus d'un million d'huîtres. On les recouvrit d'une quantité d'huîtres sensiblement égale, en les mêlant à des coquilles de sourdons (*Cardium edule* Lin). On plaça au-dessus des planchers collecteurs et des tuiles, qui en trois ans, se couvrirent de plus de vingt millions de mollusques.

Le parc modèle de Lahillon, qui donna plus de travail que les deux autres, en raison de la couche de vase qu'il fallut enlever avant d'ensemencer, ne fut mis en activité qu'en 1864 et 1865. Dans l'espace de quelques mois on y déposa un demi million d'huîtres. En 1866, le nombre des mollusques dépassait cinq millions.

Ce succès provoqua une affluence considérable de demandes

(1) Je ne puis être affirmatif sur ce dernier point. Brocchi (\*) et Garcia's (\*\*) indiquent que l'emplacement choisi était le grand Cès. Mais la carte, restée à peu près inédite, que M. Schœrff, ancien commis principal de l'Inscription maritime à la Teste, dressa des concessions du bassin d'Arcachon montre que les terrains concédés à la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, indiqués sur ma carte par un périmètre en lignes noires interrompues, sont établis sur Paysan et Crastorbe (184), Lahillon (119) et le Petit Cès (91). C'est en 1872 qu'eut lieu cette concession à la Société Centrale de Sauvetage, et l'Etat, en lui donnant ainsi les parcs qui lui appartenaient, lui donnait précisément ceux qui avaient été établis d'après les indications de Coste en 1859. Il reste donc une indécision quant à la connaissance précise de l'emplacement exact de l'un des parcs modèles. Mais le Grand Cès et le petit Cès étant voisins, cela n'a pas une bien grande importance.

(\*) BROCCHI (P.) — *Traité d'ostréiculture*. (Paris. Librairie agricole de la Maison rustique. 1883.)

(\*\*) GARCIA'S (A.) — *L'ostréiculture à Arcachon*. (Etude Locale). (Dieppe. A. Détré. 1887).

de concessions, qui s'était d'ailleurs manifestée dès 1860, et qui furent accordées sous la condition qu'une quantité déterminée d'huîtres fut versée par hectare, par le détenteur, dans sa concession. Chacun essaya d'augmenter la reproduction à l'aide de collecteurs, mais en raison des frais nécessités par ces aménagements, les dépenses devinrent plus fortes que les recettes, et les parqueurs obtinrent l'autorisation de n'en plus placer sur leurs dépôts.

Cet excédent de dépenses provenait de la difficulté qu'il y avait à séparer le naissain du collecteur sur lequel il s'était fixé. Lorsque le D<sup>r</sup> Kemmerer fut arrivé à créer l'enduit friable nécessaire à la possibilité d'un bon détroquage, les tuiles collectrices furent de nouveau utilisées, mais la recrudescence d'activité qui se fit alors sentir devait être de nouveau enrayée dans sa marche par l'appauvrissement des huîtres naturelles qui avaient presque seules alimenté les établissements particuliers, de sorte qu'il y eut un ralentissement de production vers 1868. L'autorisation qu'eurent les parqueurs d'exploiter l'ancienne huître du Trou du Sud, jointe à l'obligation absolue dans laquelle on les mit de n'exporter que les huîtres de dimension réglementaire, modifia heureusement les résultats. L'exportation fut ainsi réduite au minimum pendant les années 1870 et 1871 ; mais le naissain se présenta en quantité tellement considérable, qu'on multiplia peu à peu les collecteurs qui atteignirent en 1871 un nombre important, de sorte qu'à cette époque, l'exploitation artificielle se substituait déjà pleinement à l'exploitation naturelle, celle-ci ne donnant que des résultats de plus en plus insignifiants. Certains esprits mêmes envisagèrent ce dépeuplement comme subordonné à la multiplication des collecteurs et réclamèrent qu'il ne fut plus accordé de concessions ; il y eut même des dissensions assez graves, mais on finit par comprendre que la multiplication du nombre des concessions, et par suite du nombre des collecteurs ne pouvait être un danger, que la protection des huîtres naturelles entraînerait leur repeuplement. C'est en effet ce qui se passa, et la leçon donnée par l'Etat ayant porté ses fruits, celui-ci jugeant désormais qu'il était inutile de concurrencer les parqueurs qu'il avait initiés, concéda effectivement

Tableau de l'Exportation Ostréicole dans le Bassin d'Arcachon

ANNÉES	NOMBRE DE PARCS	NOMBRE d'huîtres exportées	VALEUR	PRIX MOYEN DU MILLE
1865	297	10.584.550	338.705	40
1866	301	7.052.000	282.070	40
1867	340	4.921.210	194.175	16
1868	434	8.599.675	319.186	37
1869	464	10.145.687	419.784	45
1870	485	6.541.140	352.666	58
1871	761	4.897.500	268.032	55
1872	1.132	10.596.749	537.515	50
1873	1.238	25.711.750	1.159.397	41
1874	2.413	42.542.680	1.745.050	45
1875	3.039	112.715.233	2.817.630	25
1876	3.345	196.885.450	3.941.309	20
1877	3.646	202.382.225	4.456.288	22
1878	3.931	176.500.225	4.426.500	25
1879	4.115	160.197.275	3.944.241	25
1880	4.259	195.477.357	4.254.465	25
1881	4.419	268.082.500	4.825.485	18
1882	4.489	192.872.330	4.216.691	22
1883	4.626	169.342.700	4.215.075	25
1884	4.773	178.359.000	3.511.196	20
1885	4.901	236.841.000	3.517.365	15
1886	4.015	236.276.000	2.835.312	12
1887	5.079	212.427.000	5.310.605	25
1888	3.800	207.044.500	4.818.790	23
1889	4.000	248.497.000	3.722.285	16
1890	4.384	258.819.000	3.726.929	14
1891	5.699	377.663.000	4.613.738	12
1892	5.778	542.740.000	6.491.190	19
1893	5.887	446.055.000	6.420.325	14
1894	5.860	446.376.000	5.651.981	13
1895	5.824	446.986.000	4.022.874	13
1896	5.891	582.880.000	6.423.040	11
1897	5.901	398.693.000	3.701.930	9
1898	5.901	319.772.500	2.807.983	9
1899	5.923	299.484.000	2.898.828	10
1900	5.867	318.990.000	3.708.304	11
1901	5.879	291.255.000	3.616.539	12
1902	5.943	321.544.000	3.425.861	11
1903	6.750	300.758.000	2.876.415	9
1904	6.617	84.024.600	709.188	8
1905	6.006	420.000.000	3.380.000	8
1906	4.580	265.649.000	1.765.960	7
1907	2.895	448.667.500	2.468.329	6

le 20 décembre 1872 (1) les parcs dont il était détenteur à la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, à charge par celle-ci de réserver le tiers des huîtres susceptibles d'être enlevées pour servir, le cas échéant, au repeuplement des huîtrières (2).

Depuis cette époque, la prospérité de la baie au point de vue ostréicole n'a fait que se manifester toujours de mieux en mieux dans son ensemble, et l'on peut en juger par le tableau suivant qui, depuis 1865, époque à laquelle il n'existait que 297 parcs, résume les variations de la production de la baie jusqu'à notre époque.

Afin de ne pas être pris au dépourvu en cas de malheur possible, l'Etat s'était réservé certains emplacements qui, plus particulièrement favorables à la reproduction et situés dans le voisinage des huîtrières naturelles, avaient fini, dans l'esprit des populations par être envisagés comme tels. Ces emplacements réservés étaient soumis à un régime d'exploitation conforme à celui de toute huîtrière naturelle, et ils restèrent soumis à cette législation jusqu'en 1907, époque à laquelle on jugea inutile de les maintenir, la reproduction dans la baie étant assurée par la quantité considérable des tuiles collectrices qu'on y place à l'époque favorable.

C'est ainsi qu'il ne reste en quelque sorte absolument rien de l'ancienne production naturelle de la baie, et qu'insensiblement les excellents effets d'une industrie née d'un demi-siècle à peine, se sont substitués à une exploitation irraisonnée qui aurait pu causer la ruine de cette région féconde.

Ces anciennes réserves ont été mises à la disposition de ceux qui voulaient y installer des parcs. Au même titre que toutes les autres régions de la baie, elles n'auront plus rien de particulier en tant que réserves, et leur emplacement sera morcelé en de nombreuses concessions. Ce sont ces régions qui ont fait l'objet de la note de la page 11 ; elles sont délimitées par des lignes rouges, présentent les hachures conventionnellement caractéristiques des parcs, et sont criblées de points puisqu'elles indiquent

(1) Arrêté ministériel du 10 mai 1872.

(2) Dépêche ministérielle du 9 septembre 1872.

l'emplacement d'anciens gisements naturels. Elles sont au nombre de cinq, et on peut constater qu'elles avaient été choisies dans le voisinage de bancs naturels ou dans des endroits particulièrement aptes à une reproduction intense ; elles occupaient en effet les parties occidentales des groupements actuels des parcs de Hautebelle (75), de Maubinot (entre le chenal de Maubinot et celui d'Andernos), du Bouc, (entre l'estey des Canelettes et le chenal de Mouchtalette), une partie incluse dans le groupement des parcs de Comprian, à la partie tout à fait orientale du grand chenal Teychan, et enfin toute la surface vaseuse comprise entre le chenal d'Arès et l'estey de Germanan, et qui comprend actuellement les concessions de Graouères (89), de Douilles (90), du Petit Cès (91) et du Grand Cès (92).

Ces emplacements auraient pu être figurés sans inconvénient à la façon des autres parcs, la distinction conventionnelle attribuée n'ayant plus désormais qu'un intérêt historique.

Ainsi donc, abstraction faite des gisements naturels qui ont été indiqués précédemment, il n'existe plus au point de vue ostréicole que des parcs dans tout le bassin d'Arcachon. Ces parcs occupent la presque totalité de l'étendue de la baie, et c'est sur eux qu'il faut maintenant entrer dans quelques détails.

Les pratiques ostréicoles du bassin d'Arcachon ne diffèrent en rien, quant aux principes, de celles que Joubin (1) a décrites à propos du bassin ostréicole d'Auray et du golfe du Morbihan, dans un travail récent. C'est pourquoi je n'insisterai ici que sur les particularités propres à l'industrie de la baie.

Les parcs ont une étendue variable, pouvant atteindre jusqu'à huit et dix hectares ; cependant la majeure partie des parcs n'ont qu'un hectare de superficie. Ils sont généralement délimités par des alignements de branchages (Pl. 1, fig. 1) qui sont verticalement plantés dans la vase et qui servent, tant à consolider le sol qu'à s'opposer au passage des poissons destructeurs d'huîtres (*Carcharias glaucus* Rond., cependant assez rare dans la région, et surtout les Hypotrèmes : *Trygon pastinaca*

(1) JOUBIN (L.).— *Etudes sur les gisements de Mollusques comestibles des côtes de France. — Le Morbihan Oriental.* (Bulletin de l'Institut Océanographique, n° 116). 1908.

Cuv., *Myliobatis aquila* Cuv. Duméril), dont les ravages sont prévus et certainement atténués par la présence de piquets verticalement disposés dans toute l'étendue des parcs. Ces branchages gênent le mouvement des raies et les empêchent d'atteindre le sol. A marée basse, la baie a ainsi l'aspect d'un vaste terrain hérissé de branchages auxquels restent adhérents des débris d'algues ou de zostères arrêtés au passage alors que le mouvement des eaux tendait à les entraîner dans un sens ou dans l'autre. La figure 1, (Pl.I) donne une idée précise de cet aspect.

La partie la plus basse des concessions, celle qui reste le moins longtemps à découvert, est celle où se placent à l'époque propice les collecteurs, les parties les plus élevées des concessions servant à la culture des huîtres détroquées, celles-ci étant placées de façon à subir le contact des eaux d'autant plus longtemps qu'elles sont plus jeunes.

Le genre de collecteur utilisé à Arcachon est exclusivement la tuile. Les tuiles sont groupées en ruches, dans des cages en bois goudronné supportées par des piquets au-dessus du sol. Elles ont généralement de 1<sup>m</sup> 50 à 2 mètres de longueur sur 1<sup>m</sup> 30 de largeur, et servent de support à huit ou neuf rangées de tuiles qu'on a préalablement recouvertes de l'enduit propre à faciliter l'opération délicate du détroquage. Tous ces collecteurs en ruches sont généralement disposés suivant des lignes régulières (Pl. 1, fig. 2), et dans certaines régions de la baie, on ne rencontre même que des collecteurs: c'est ainsi que toutes les concessions de Lahillon (119) sont littéralement occupées par des ruches collectrices. Sur les crassats qui ont de grandes étendues, comme l'ensemble des concessions qui entourent l'île aux Oiseaux, on ne trouve de collecteurs qu'à l'extrême périphérie, toujours dans le but de laisser le naissain le plus longtemps possible au contact de l'eau.

Les collecteurs se posent dans la baie vers le milieu du mois de juin (sauf variations dues à des influences climatiques qui peuvent faire avancer ou reculer cette époque) c'est-à-dire un peu plus tôt que dans toute la région d'Auray, et je renvoie au travail précité de M. Joubin sur la nature des précautions indispensables à prendre en ce qui concerne la pose et le mode d'en-

tretien de ces appareils : toutes les considérations exposées dans ce travail s'appliquent d'ailleurs parfaitement au bassin d'Arcachon.

Les ruches recouvertes de naissain restent en place pendant un temps variable, suivant les ostréiculteurs, mais il est rare qu'on les y laisse plus de cinq ou six mois; le détroquage s'effectue donc dans le courant de l'hiver et les jeunes huîtres sont placées soit dans des caisses ostréophiles (1), soit dans des claires. Dans le premier cas, elles sont très protégées de leurs ennemis naturels, en particulier des poissons et des crabes; dans le deuxième cas, elles sont exposées aux attaques de ces mêmes ennemis (à moins que le concessionnaire ne recouvre son exploitation d'un filet à mailles serrées) et aussi à l'action des vagues pendant les mauvais temps. Pour cette raison il est indispensable de les mettre très à l'abri en entourant les claires de digues argileuses très résistantes, renforcées au besoin par des planches épaisses solidement maintenues par des piquets (Pl. II, fig. 1). Ces claires doivent toujours être sensiblement recouvertes par la même épaisseur d'eau, surtout au cœur de l'hiver et au cœur de l'été, les variations de température à ces époques entraînant fréquemment des pertes sérieuses. Il y a d'ailleurs intérêt à ce que les claires soient tapissées d'un fond très propre de gravier : l'eau n'en est que plus claire et l'alimentation de l'huître plus pure et mieux appropriée pour lui donner son maximum de finesse.

Généralement les concessionnaires élèvent leurs huîtres dans les claires, mais certains d'entre eux utilisent d'une façon continue le procédé des caisses ostréophiles et conduisent dans ces appareils l'éducation de leurs élèves jusqu'à ce qu'ils aient acquis

(1) Tous les ouvrages ou notes relatifs à l'ostréiculture qui indiquent l'origine de la « Caisse ostréophile » attribuent son invention, comme *probable* il est vrai, à un sieur Michelet, ostréiculteur à la Teste-de-Buch. Je ne sais si cette assertion est bien exacte; en tous cas le rapport fort intéressant resté inédit de M. Huas (\*), qui est un document de valeur, rapporte que l'invention de l'ambulance ostréophile est due à un sieur Grenier, qui aurait également construit le premier l'atelier de détroquage.

(\*) HUAS. Rapport sur l'Etat de l'Industrie huître dans le bassin d'Arcachon, rédigé le 21 décembre 1872.

la taille marchande (5 centimètres). L'exportation n'est d'ailleurs autorisée qu'autant que les mollusques ont acquis cette dimension ; elle est prohibée pendant la presque totalité de la saison d'été, afin de garantir le repeuplement du bassin, c'est-à-dire la fixation du naissain sur les collecteurs.

L'huître d'Arcachon porte le nom de « gravette » en raison de la nature du fond sur laquelle elle repose, et qui est, ainsi que cela a été dit plus haut, constitué par du gravier mélangé de sable et de vase. Indépendamment de la consommation locale et de son importation, soit à l'intérieur, soit dans les localités où se pratiquent l'engraissement et le verdissage, on l'exporte également en Espagne et en Angleterre. En tant que centre de production Arcachon est le plus important ; il n'est concurrencé que par la Bretagne, et plus particulièrement par le golfe du Morbihan.

La carte annexée à la fin de ce mémoire indique par des hachures rouges ou vertes l'emplacement des parcs à huîtres indigènes, les hachures vertes, ainsi qu'on le verra plus loin, indiquant la région où l'huître portugaise est également cultivée ou plutôt entreposée.

L'inspection de la carte montre, même à première vue, qu'on peut répartir ces concessions en plusieurs groupes bien délimités par les chenaux qui serpentent dans l'étendue du bassin à marée basse et dont les principaux sont le grand chenal Teychan, le chenal du Piquey, les chenaux d'Arès, de la Girouasse et de Mouchtalette, du Courant, de Cousse et de Gujan.

I. — Un premier groupe de concessions s'étend du Cap Ferret au Nord-Est de la dune de Jean Deboye, et comprend toutes les concessions numérotées 48 à 66.

*Plage du Ferret (48), Bélisaire (49), la Vigne (50), la Villa Algérienne (51), l'Herbe (52), le Canon (53), Pirailan (54), Piquey (55), le grand Coin (56), les Truquets (57), Caballeyrots (58), Guian (59), Bouilla (60), Sangla (61), Drole (62), Pourey (63), Graouey (64), la Réousse (65), Tatchot (66).*

Tous ces groupements bordent à l'Ouest le littoral du bassin ; ils sont d'autant plus riches en collecteurs qu'ils sont plus voisins de l'entrée de la passe.

II. — Un deuxième groupe très étendu est compris entre les chenaux d'Arès, de Hautebelle et de Lège d'une part, et de Mouchtalette de l'autre, et limité au Sud par le prolongement du chenal du Piquey et le chenal de la Girouasse. Il comprend tous les groupements de concessions numérotées 67 à 119.

*Grueyres (67), Guide (68), Batchat (69), Gardet (70), Rade Gardet (71), Craqueyrots (72), Matte d'Arès (73), Bergey (74), Hautebelle (75), Canelette (76), Règue (77), Payotte (78), la Hosse (79), Gargeys (80), Miracle (81), Berlot (82), Pitchouneou (83), Marchambaou (84), Touillet (85), Plateou (86), les Argiles (87), Bounon (88), les Graouères (89), les Douilles (90), le Petit Cès (91), le Grand Cès (92), Germanan (93), Crastères (94), Boulejon (95), Germananot (96), Biaou (97), Lantounes (98), Boucat (99), Gréco (100), Hagney (101), Pergeot (102), Maubin (103), Matte de Maubin (104), Lorbègue (105), la Peyre (106), Rastillot (107), Matte de Tagne (108), Grignard (109), Matte de Grignard (110), Mauret (111), Tit (112), Gabatch (113), Tatchot (114), Lucasson (115), le Bouc (116), Matte longue et Ferreyron (117), Matte de Boucat (118), Lahillon (119).*

Toute cette étendue est sillonnée par de nombreux chenaux ou esteys qui la découpent en crassats plus ou moins sinueux dont les principaux sont: les chenaux de Graveyron, de Ville, de Germanan, du Bouchot, de Pelissey, d'Andernos, de Maubin, etc. Les points les plus riches en collecteurs sont situés vers le Sud (Région du Cès, Graouères, Germanan, concessions de Lahillon). Dans le Nord, les concessions ne sont pas aussi fertiles: il n'y a guère d'entretenus que les parcs qui sont au voisinage immédiat des chenaux ou des esteys. Souvent même les parties les plus élevées, émergeant entre les chenaux, ne sont pas concédées, ou ne sont que des concessions inexploitées ou abandonnées.

III. — Un troisième groupe est compris entre les chenaux de Mouchtalette et de Taussat, le chenal de Courant, le chenal de Teychan et ses prolongements vers l'Est (chenal de Comprian et de la Bougesse). Il comprend toutes les concessions numérotées 120 à 146.

*Baillet (120), Loscle (121), Hagnette (122), Estey Tort (123), Grands et Petits Marrouquets (124), Dispute (125), Plateau de Garrèche (126), Loc Blanc (127), Bourru (128), Essillat (129), Pêche (130), Truc de Gorp (131), Salos (132), Gorp (133); puis, séparés des précédents par le chenal de Lanton et l'estey de Cassis: le Pont (134), Branne (135), Puant (136), Piréou (137), Passant (138), Cap de Prat (139), Ilet de Branne (140); enfin, séparés de ces derniers par les chenaux de Certes et d'Audenge: Banc de Sable (141), Sableyre (142), Comprian (143), Pradia (144), Matte Sardinière (145) et Dous (146).*

Toute cette région de la baie, dont la première partie est sillonnée de nombreux chenaux, entrepose une quantité considérable d'huîtres portugaises. De même que dans la précédente les crassats les plus en amont n'ont de concessions qu'au bord même des chenaux.

IV. — Le quatrième groupement est compris entre les chenaux de Comprian et de la Bougesse d'une part, et le chenal de Gujan. Les concessions qu'il comprend sont numérotées de 147 à 159.

*Carquefond (147), Baoure (148), Marsoupe (149), Coustey (150), Lahillaire (151), Passant (152), Teich (153), les ArroUILlats (154), Tès (155), Pointe du Tès (156), Betet (157), Petit Verdura (158), Grand Verdura (159).*

V. — Le cinquième groupement, contigu aux laisses de basse mer avoisinant immédiatement les rives de la baie, comprend en dehors des concessions isolées de *Matelle (160)* et de *Matelette (161)*, toutes celles qui sont situées au Nord des prés salés de la Teste et de Gujan. Elles portent les numéros 162 à 172.

*Mestras (162), Salines (163), Larras (164), Barrouleyres (165), Gaillard (166), Angoulins (167), Maoureou (168), la Hume (169), Lucarnan (170), Bordes (171), Arams (172).*

De nombreux esteys traversent aussi ces concessions que les huîtres portugaises occupent en même temps que les huîtres indigènes.

Il reste à indiquer deux derniers groupements qui sont complètement isolés à marée basse.

VI. — Ce groupement est le plus central de tout le bassin;

il est compris entre les chenaux de la Girouasse, de Cousse, du Courant et de Teychan. Ces concessions sont numérotées de 173 à 181.

*Les Moussettes (173), Hagnous (174), Macaque (175), Gra-hud (176), Humeyre (177), Navire brûlé (178), Gailloc (179), Courant (180), Nègre (181).*

Les huitres portugaises y sont également présentes et en grande abondance.

VII. — Enfin le septième groupement est constitué par les parcs compris dans la laisse de basse mer de l'île aux Oiseaux et dans les quelques bancs situés au Sud. En dehors du banc de *Mapouchet (182)*, les concessions de l'île aux Oiseaux sont numérotées de 183 à 200.

*Congre (183), Paysan et Crastorbe (184), Port de l'Île (185), Nord de l'Île (186), Jalles (187), Jeanne Blanc (188), Marens (189), Afrique (190), Canelon (191), Courbey (192), Réousse (193), Badoc (194), Tatchot (195), Pelourdey (196), Gahignon (197), Bray (198), les Hosses (199), Estey Neuf (200).*

Trois esteyes importants partagent au Sud ce groupement : ce sont les esteyes de Réousse, d'Afrique et de Pélourdey. Il ne reste plus à signaler que les concessions du *Grand Banc (201)*, du *Banc Blanc (202)* et celles qui forment au voisinage de la plage du Moulleau, les seules concessions de l'Est de la passe d'entrée (203).

Toutes ces concessions sont plus ou moins favorisées en raison des situations plus ou moins avantageuses qu'elle occupent dans le bassin. Aussi les redevances que les concessionnaires paient à l'Etat sont-elles différentes et réparties en trois classes, suivant que la portion du crassat qui leur est attribuée présente plus ou moins d'avantages, plus ou moins de chances de réussite.

## II. — HUITRES PORTUGAISES

Ainsi que les considérations qui précèdent l'ont déjà indiqué, il n'existe pas d'emplacement spécialement réservé à la cul-

ture des huîtres portugaises dans toute l'étendue du bassin d'Arcachon.

Ces huîtres ont été importées pour la première fois à Arcachon le 5 janvier 1867 par le vapeur anglais *Speedwell*, pour le compte d'un armateur d'Arcachon, M. Coycaut. Celui-ci avait obtenu l'autorisation de créer un dépôt d'huîtres portugaises dans une des parties du crassat de Grahud (176), à l'Est du chenal de Cousse. C'est à cette date que se place la première importation de l'huître portugaise sur les côtes de France.

J'aurais l'occasion dans un travail spécial de revenir sur l'histoire précise de cette importation, au sujet de laquelle Cabaret de Saint-Sernin (1) a publié une courte note, très incomplète d'ailleurs.

Quoi qu'il en soit les importations se succédèrent, lentement d'abord jusqu'en 1870, puis s'accélérent à un point tel que le mollusque portugais a été introduit dans la baie en quantité considérable et cela depuis plus de quarante ans. Il n'y est pas l'objet d'une culture, ne s'y développe que peu et ne s'y reproduit pas, pour le plus grand bonheur des parqueurs. Seulement, au point de vue commercial, il a porté un préjudice sérieux aux ostréiculteurs. L'examen du tableau de la page 16 permet en effet de remarquer, comme l'a déjà fait Brocchi (2), que c'est à partir de 1875, époque à laquelle les gryphées ont été introduites par grandes quantités dans la baie, que le prix de l'huître indigène a baissé considérablement.

Le mille qui se vendait 45 francs en 1874 tombait à 25 francs en 1875. Il est vrai que l'ostréiculteur trouva un bénéfice d'autant plus sérieux à vendre l'huître portugaise, que la rusticité de cette dernière l'exempta de tous les soins et de toutes les difficultés qui font de l'élevage de l'huître indigène un métier de rude labeur. On a introduit dans le bassin jusqu'à 25 et 30 millions de gryphées par an. On en trouve ça et là dans toutes les

(1) CABARET DE SAINT-SERNIN (G.). — Introduction en France de la *Gryphea angulata* (Congrès maritime de Bordeaux. 1907).

(2) BROCCHI (C.). — *Traité d'ostréiculture*. (Paris, Librairie agricole de la Maison rustique). 1883.

concessions, mais c'est surtout dans la région Est de la baie, dans toute la partie de la carte où les hachures rouges alternent avec les hachures vertes que les gryphées sont répandues.

### III. — MOULES

Il est inutile d'insister ici sur le peu d'intérêt que présente le bassin d'Arcachon au point de vue mytilicole. Il n'existe aucune moulière dans la baie et aucune exploitation ; les moules s'y rencontrent cependant, çà et là, fixées aux branchages qui servent à délimiter les parcs. Elles ne sont d'ailleurs l'objet d'aucun commerce.

Il existait autrefois une moulière dans les parages de la plage de Moulleau, mais il n'en reste plus aucune trace.

### IV. — COQUILLES DIVERSES

En dehors des huîtres, la production des mollusques dans la baie, consiste surtout en palourdes (*Tapes decussata* Lin., et en couteaux (*Solen* de diverses espèces).

Les palourdes forment des gisements importants.

204. *Gisement de la rade du Cap Ferret.* — Dans les sables et parmi les concessions.

205. *Gisement de Hautebelle.* — Dans le voisinage du banc naturel d'huîtres situé dans le chenal de Graveyron.

206. *Gisement de Graouères.* — Il forme la partie tout à fait occidentale du crassat du même nom.

207. *Gisement du Bouc.* — Sur les concessions de ce nom, presque à l'entrée du chenal de Mouchtalette.

208. *Gisement de l'île aux Oiseaux.* — On trouve des palourdes tout autour de l'île, mais elles sont plus particulièrement abondantes dans les crassats situés à l'Ouest.

209. *Gisement de la grève de Lanton.* — Situé à l'Est de la baie, en face le village de ce nom.

210. *Gisement de la grève d'Audenge.* — Situé tout à fait à l'Est de la baie, au delà du crassat de la Petite Touze.

211. *Gisement de la grève de Gujan.*

212. *Gisement de la grève de la Hume.* — Ces deux derniers n'en forment en réalité qu'un seul, qui s'étend sur la totalité de l'étendue des prés salés compris entre les deux localités dont ils portent les noms.

Il existe dans la baie un gisement important de pétoncles : (*Pecten varius* Lin.).

213. *Gisement du chenal de Gujan.* — Ce gisement s'étend de la ville d'Arcachon à l'huître naturelle d'Arams (44).

Enfin il faut signaler la présence des couteaux dans toute l'étendue de la baie. C'est pour cette raison qu'il m'a paru inutile d'encombrer la carte en la surchargeant des signes conventionnels qui ont été adoptés dans les travaux précédents à propos de ces mollusques.

Les lavignons (*Scrobicularia piperita* Gmel.) sont très répandus dans les sables de la côte de l'Océan, dont ils sont la seule production. Les coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus* Lin.) se pêchent, paraît-il, à quelques milles des côtes. Il ne m'a pas été possible de vérifier ce point particulier.

\* \* \*

Il reste enfin à mentionner quelques particularités intéressantes quant aux productions de cette région.

En dehors des réservoirs à poissons, dont l'emplacement est nettement indiqué à l'Est de la carte et qui s'étendent de Lanton à Gujan sur une superficie atteignant 421 hectares (dont 210 en eau), il convient de signaler l'abondance des canards dont la chasse est autorisée sur les crassats les plus élevés de la baie.

Il existe d'ailleurs, de place en place, des espaces dénommés *cantonnements réservés* qui ont été institués dans l'intérêt de la conservation de certaines espèces — (crassats des environs d'Arès, d'Andernos, d'Audenge).

Enfin, bien que cette dernière considération ne rentre pas dans le cadre de ce travail, il ne sera pas inutile de rappeler la richesse considérable en poissons de toute la côte des Landes, et l'industrie importante des pêcheries de l'Océan dont Arcachon est le centre.

## II

### Quartier de Bayonne.

Le quartier de Bayonne peut être divisé en deux parties littorales très inégales tant au point de vue de l'étendue qu'au point de vue de la production des mollusques. La première comprend la continuation de la côte des Landes, depuis Contisles-Bains, qui marque la limite du quartier d'Arcachon, jusqu'à l'embouchure de l'Adour : les seules productions de cette côte sont des lavignons (*Scrobicularia piperita* Gmel.) et des Donaces (*Donax anatinum* Lin.). La deuxième partie qui va de l'embouchure de l'Adour à la frontière espagnole montre un changement complet de facies littoral qui devient corrélatif d'une certaine variété dans les productions.

### I. — HUITRES INDIGÈNES

La production du quartier en huîtres indigènes est fort restreinte.

#### I. — Gisements naturels.

Il faut cependant citer, en dehors des productions de l'Étang d'Osségor, la présence d'un gisement naturel :

215. *Gisement de la Bidassoa.* — Ce gisement, qui est actuellement à peu près épuisé, s'étend sur un hectare environ de superficie de part et d'autre du pont international reliant Hendaye à Fontarabie.

#### II — Parcs d'élevage.

Les seuls parcs existant actuellement sont tous renfermés dans l'étang d'Osségor, dont les concessions autrefois impor-

pantes occupaient toute la périphérie de l'étang sur une superficie de 22 hectares, ainsi qu'on peut le remarquer sur la carte spéciale. Un grand nombre de parcs en effet y avaient été créés dès 1877, mais ils n'ont pas prospéré et les concessionnaires ont abandonné une exploitation qui entraînait pour eux une dépense supérieure au gain. La principale cause de cet insuccès doit être attribuée au mouvement des sables et à des modifications de profondeur dans l'étang d'Osségor. Il n'y existe plus aujourd'hui que quatre parcs appartenant au même concessionnaire.

Il convient également de signaler qu'il a existé autrefois, vers 1883, des parcs à huîtres à Biarritz, et qu'à Saint-Jean de Luz avait été entrepris, dans quatre claires qui n'existent plus aujourd'hui, le verdissement des huîtres. Ces tentatives ont eu pour résultat un insuccès complet.

## II. — HUITRES PORTUGAISES

Les gryphées existent sur quelques points du littoral dans le quartier de Bayonne. On les rencontre aux points suivants :

216. *Gisements de l'embouchure de l'Adour.* — Ces gisements, au nombre de deux, situés chacun sur l'une des deux rives du fleuve, produisent des gryphées très appréciées des habitants du littoral, bien qu'elles soient baignées par les eaux du fleuve, qui entraînent toutes les impuretés provenant des villes de Bayonne et du Boucau.

218. *Gisement de l'étang de l'Hippodrome.* (1) — Les gryphées sont localisées dans la partie Nord, et surtout dans le canal construit de main d'homme qui fait communiquer l'étang avec la mer.

Enfin quelques huîtres portugaises, qui n'attirent d'ailleurs

(1) La carte présente ici une légère erreur : La partie verte numérotée 217 devrait être en bleu ; la partie bleue numérotée 218 devrait être verte ; et d'ailleurs ces deux parties devraient être contiguës : il n'y a qu'un seul étang et non deux.

l'attention de personne, existent à de rares endroits dans la baie de Saint-Jean de Luz.

La présence des gryphées à l'entrée de l'Adour est due au capitaine Izaute, qui faisait le cabotage entre l'Aiguillon, Bordeaux et Bayonne, et qui déversa une certaine quantité de ces mollusques, en 1883 et 1886, à l'entrée de l'Adour, près de la Tourelle noire des Carquets.

### III. — MOULES

Les moules garnissent à peu près toutes les roches qui, de Biarritz à la pointe Sainte-Anne, bordent la côte d'une façon presque continue.

L'espèce de moule qui habite la côte basque est le *Mytilus gallo-provincialis* Lam. Cependant je tiens à ajouter que, par endroits, il semble bien qu'il y ait passage à la forme *Mytilus edulis* Lin. qui n'a pourtant pas été signalée dans la région par Fischer (1), bien que cet auteur ait lui-même signalé sans y insister quelques variations morphologiques de la coquille à cet égard. On trouve des moules dans l'étang de l'Hippodrome, près de l'Adour (217), sur les rochers de la pointe Saint-Martin (219), sur les roches de la pointe de Biarritz (220) et sur ceux qui, entre cette station et Bidart, surgissent par places de la plage qui les sépare (221). En suivant la côte, elles couvrent les roches de Guéthary (222) et se rencontrent jusqu'à l'entrée de la baie circulaire de Saint-Jean de Luz où elles s'arrêtent à la pointe Sainte-Barbe (223). Elles ne se rencontrent plus ensuite qu'à partir de la pointe du Socoa (224) et garnissent toutes les roches littorales qui se succèdent sans interruption jusqu'à l'estuaire de la Bidassoa.

(1) FISCHER (H.). — *Liste des mollusques marins recueillis à Guéthary et à Saint-Jean de Luz*. (Société Scientifique et Station Zoologique d'Arcachon. (Travaux des Laboratoires), pp. 127-136). 1898.

#### IV. — COQUILLES DIVERSES

Enfin différents mollusques comestibles se rencontrent en plus ou moins grande abondance sur le littoral du quartier.

Les Haliotides (*Haliotis tuberculata* Lin.), existent sur toute la côte, aux endroits indiqués par une teinte violette. Les Palourdes (*Tapes decussata* Lin., *Tapes pallustra* Mont.) se rencontrent dans la baie de Saint-Jean de Luz (224) et sur quelques autres points de la côte.

Les Bigorneaux (*Littorina littorea* Lin.) se rencontrent sur toute la côte, plus particulièrement à Guéthary ; il en est de même des Patelles (*Patella vulgata* Lin. et *Patella athletica* Beau) et de l'Anomie (*Anomya ephippium* Lin.). Quelques bucardes, (*C. aculeatum* Lin., *C. tuberculatum* Lin. et *C. papillosum* Poli (1)) se rencontrent dans les sables de la baie de Saint-Jean de Luz.

Enfin, il y a lieu d'ajouter que le *Donax vittatus* Da Costa, se trouve dans tous les sables de la côte des Landes, dans ceux de la côte basque et dans l'estuaire de la Bidassoa.

Parmi les Céphalopodes, il faut citer l'*Octopus vulgaris* Lam. qui est commun sur toute la côte.

La côte basque est d'ailleurs riche en crustacés comestibles : les Crabes, les Homards (*Homarus vulgaris* Bell.), les Langoustes (*Palinurus vulgaris* Lat.), se rencontrent fréquemment à deux milles au large entre la pointe Saint-Martin et l'embouchure de l'Adour, entre Bidart et la pointe Sainte-Barbe, dans la fosse du Cap Breton.

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET CONCLUSIONS

Le littoral compris entre la pointe de Grave et l'estuaire de la Bidassoa présente trois facies absolument distincts.

1° Un facies purement sableux qui caractérise la totalité de la côte des landes de Gascogne.

(1) Je ne cite ce dernier que d'après Fischer : Loc. cit., p. 135.

2° Un facies lagunaire qui, si l'on ne sort pas du cadre de ce travail, n'est intéressant qu'en ce qui concerne le bassin d'Arcachon.

3° Un facies rocheux qui caractérise la côte du pays basque.

Le bassin d'Arcachon étant mis provisoirement à l'écart, on ne peut s'empêcher de comparer les deux facies restants aux facies correspondants de la côte vendéenne, donc j'ai indiqué les différences profondes dans un précédent travail (1). La côte sableuse des landes de Gascogne a en effet toutes les analogies voulues avec la côte du marais vendéen, et même toute celle qui s'étend du goulet de Fromentine au havre de la Gachère (étendue littorale complète du quartier de Saint-Gilles-sur-Vie), et même aux Pierres noires : comme elle, elle est soumise aux flots d'une mer violente, dont l'activité se manifeste par l'amoncellement des sables, et par une exceptionnelle aridité qui se traduit, dans l'un comme dans l'autre cas, par la présence presque exclusive dans les sables des *Donax anatinum* Lam. ou *vittatus* Da Costa.

La même analogie se présente entre le facies rocheux de la côte basque et celui de la côte vendéenne comprise entre les Sables d'Olonne et Saint-Vincent-sur-Jard, bien que les aspects rocheux soient différents dans leur pittoresque, et que les mêmes espèces animales ne s'y rencontrent pas toujours, si ce n'est les Patelles, les Bigorneaux, les Gryphées ou les Moules. Dans l'un comme dans l'autre cas, les baies tranquilles et fermées mises à part, c'est là seulement qu'on trouve une faune d'animaux comestibles, faune limitée aux espèces dont le *modus vivendi* peut se concilier avec une violence très caractérisée des eaux.

Il résulte de ces faits que la première des conclusions posées à la fin du travail précité peut être formulée en tête des conclusions de celui-ci, c'est-à-dire que *la nature et la configuration de la côte du Sud-Ouest s'opposeront toujours à la présence des*

(1) GUÉRIN-GANIVET (J.). — *Notes préliminaires sur les gisements de Mollusques comestibles des Côtes de France. — L'embouchure de la Loire, la Baie de Bourgneuf et les côtes de Vendée.* (Bulletin de l'Institut Océanographique, n° 105). 1907.

*mollusques sur la côte des Landes de Gascogne, et ne favoriseront jamais la création ou la prospérité d'exploitations sur la côte basque. Ce que l'on sait des essais tentés à ce propos à Biarritz et à Saint-Jean de Luz démontre déjà suffisamment l'exactitude de cette première considération.*

Le bassin d'Arcachon est le seul point intéressant de la côte en ce qui concerne l'élevage des huîtres indigènes, le gisement de la Bidassoa et les parcs de l'étang d'Osségor, qui ont été de tout temps beaucoup moins importants étant actuellement en voie de disparition.

L'avenir ostréicole de la baie d'Arcachon est intimement lié au maintien de ses passes d'entrée ; il n'est malheureusement pas facile de prévoir ce qui pourra exactement se passer au cours de la période critique à laquelle elles vont être sujettes indépendamment du déplacement probable de l'entrée vers le Sud.

Les bancs naturels d'huîtres indigènes du bassin d'Arcachon sont très appauvris, mais cet appauvrissement est d'une importance d'autant plus insignifiante que le développement de l'industrie ostréicole dans la baie y a suppléé largement. A l'exploitation naturelle rationnelle ou désordonnée des bancs, s'est substituée peu à peu, sous l'impulsion initiale de Coste, une méthode industrielle perfectionnée, et corrélative de l'expérience acquise par la connaissance exacte de l'époque de pose des collecteurs. D'ailleurs le partage en concessions particulières des réserves de l'Etat indique que l'avenir de la baie est suffisamment assuré par les méthodes de culture qui sont en usage. *Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter de la disparition des huîtres naturelles, dont il serait toutefois prudent de maintenir la conservation, bien qu'aucune chance de déboires, du fait de l'absence de mollusques, ne vienne à menacer les concessionnaires.*

*La présence des huîtres portugaises dans le bassin d'Arcachon ne saurait également, en aucune façon être une cause de disparition de l'huître indigène, en raison de leur inaptitude à la reproduction dans les mêmes eaux. L'expérience acquise à la suite de plus de trente-cinq années d'importation du mollusque portugais dans la baie suffit à lever tous les doutes à cet égard. Il*

n'en reste pas moins vrai que ce fait n'a encore reçu aucune explication satisfaisante ou certaine, bien qu'on ait émis à ce sujet des probabilités fort vraisemblables.

On peut en résumé, conclure :

1° Que la nature lithologique et la configuration géographique de la côte du Sud-Ouest de la France ne se prêtent pas à la présence des mollusques, et qu'aucune culture ne peut y être tentée avec fruit, même sur la côte du pays basque.

2° Que la disparition des huîtres naturelles dans le bassin d'Arcachon ne supprime en aucune façon les garanties que l'on pourrait exiger au sujet du repeuplement de la baie, en raison de l'intensité actuelle de sa production, que justifie d'ailleurs l'abandon des crassats réservés au bénéfice des concessionnaires.

3° Que la présence des gryphées dans la baie n'est pas susceptible de porter préjudice à la culture de l'huître indigène, par suite de leur inaptitude inexplicquée à se reproduire dans les eaux du bassin d'Arcachon.

4° Que l'avenir ostréicole de la baie paraît ne pouvoir jamais être entravé autrement que par des modifications de l'entrée des passes, lesquelles traversent en ce moment une phase critique.

5° Que les parcs de l'étang d'Osségor sont condamnés à une disparition complète.

6° Que les productions coquillières de la côte basque ne peuvent être limitées qu'à celles que procurent naturellement les roches qui la caractérisent, le régime marin n'y favorisant pas la présence d'établissements particuliers.

---



FIG. 1. — Aspect général des parcs à huîtres dans le bassin d'Arcachon  
(Cliché Lévy frères, à Paris)

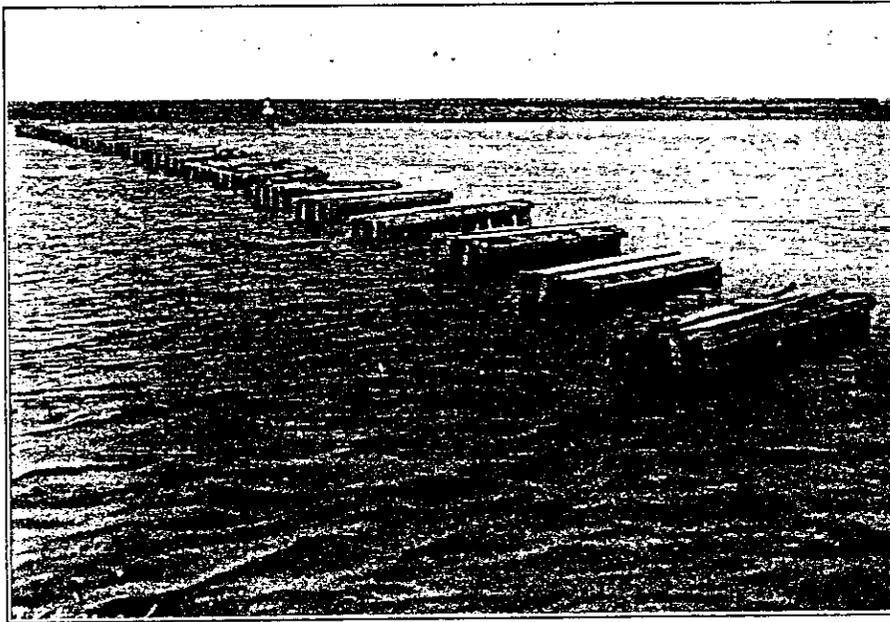


FIG. 2. — Bassin d'Arcachon. Une série de ruchers collecteurs.  
(Cliché Neurdein frères, à Paris)

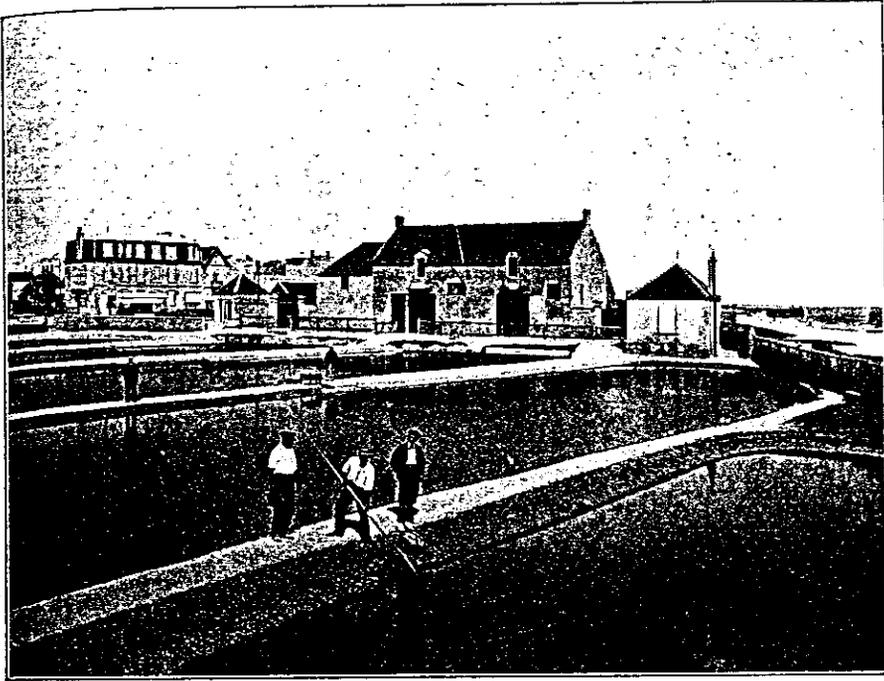


FIG. 3. — Vue des Parcs à huîtres de Courseulles. (Cliché Neurdein frères), Paris.

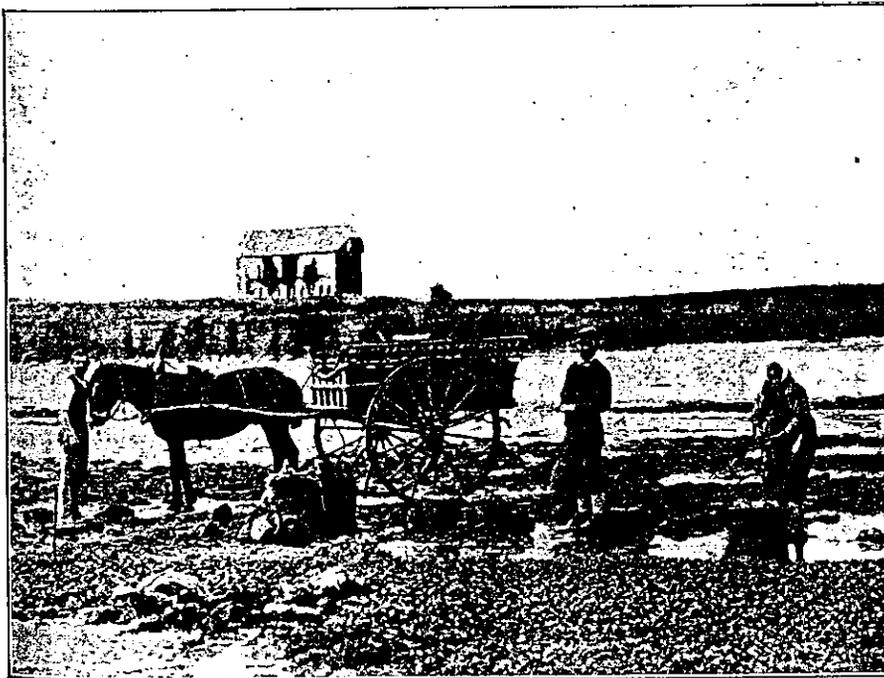


FIG. 4. — Aspect des moulières entre Luc-sur-mer et Lion-sur-mer. (Cliché Bréchet), Caen.

